Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 13 janvier 2026

Le mardi treize janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (Pouvoir à M. KERRIEN), Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

Le Maire introduit la séance en informant le Conseil avoir reçu des remerciements de la part des kinésithérapeutes récemment installés dans un bâtiment communal, adressés à l'ensemble de l'équipe municipale pour l'accompagnement et le soutien apportés lors de l'installation de leur cabinet.
Il fait également part des vœux transmis par la congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation ainsi que par les élèves du CE1 de l'école Saint-Joseph.

13/01/26 – 5 – Affaires foncières – Délibération rectificative – régularisation échange de parcelles lieudit Brangalo

En juillet 2024, une délibération régularisant les échanges de parcelles au lieudit Brangalo avait été prise.

Néanmoins, la délibération ne mentionnait pas la valeur « identique » des biens échangés. L'office notarial demande à la commune de bien vouloir la mentionner dans cette nouvelle délibération.

Il convient également de prononcer le déclassement de la parcelle YH N°197 du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la commune avant de la transférer à M. JARDIN.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_05-DE

Rectification de la délibération n°020724-7 :

M. JARDIN Alain a acheté auprès de M. RENAULT Patrick la parcelle cadastrée YH 196 contenant une bande de terrain de 26m² qui borde la voie communale. M. JARDIN est également propriétaire de la parcelle YH 193 d'1 m² qui contient un poteau électrique.
La commune est quant à elle propriétaire de la parcelle triangulaire cadastrée YH 197 d'une surface de 9m², que M. JARDIN occupe.

Il est proposé de réaliser un échange entre la parcelle YH 197 de 9m² au profit de M. JARDIN et les parcelles YH 196 et YH 193 représentant respectivement 26m² et 1m² au profit de la commune.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de M. JARDIN, de la même façon que les frais de bornage déjà pris à sa charge. Les échanges sont équivalents et il n'est pas prévu de soulte. La valeur des biens échangés est **identique**.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer tout acte relatif à cette régularisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **PRONONCE** le déclassement de la parcelle YH N°197 du domaine public et l'intègre au domaine privé de la commune afin de la transférer à M. JARDIN.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte relatif à cette régularisation.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/01/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)